

# Compte Rendu du Conseil de Quartier Auteuil Sud 18 12 2018

---

Lieu : IUT Paris Descartes, 143 avenue de Versailles

Horaires : 18h45-20h30

## Intervenants

David **ALPHAND**, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du maire en charge du quartier Auteuil Sud

Véronique **BALDINI**, Adjointe au maire chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable

Paul **GUILLOU**, Chef de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) du 16<sup>ème</sup>, Coordinateur de l'espace public dans l'arrondissement

Sokhna **DIOBAYE**, Cheffe de l'unité généraliste 3 de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP)

Adriana **FORGET**, DPSP, Coordinatrice des contrats de prévention et chargée des partenariats

Benoît **KIEFFER**, Trésorier de l'association « Paris en Selle »

Laurent **JEANNIN-NALTET**, Vice-président de l'association « 60 millions de piétons »

## Introduction

**M. ALPHAND** : La problématique des deux roues n'est pas spécifique au quartier Auteuil Sud, on la retrouve dans tout Paris. Chaque intervenant va apporter son point de vue sur cette question, puis le public pourra réagir et poser des questions. L'association « Paris en selle » a créé un observatoire du Plan Vélo à Paris, tandis que « 60 millions de piétons » participe à de nombreux échanges relatifs à la place des piétons dans Paris.

Les problèmes d'encombrement de l'espace ne sont pas nouveaux à Paris. Déjà à l'époque, les calèches posaient problème ! Toutefois, aujourd'hui, de nouveaux usages apparaissent et de nouveaux termes ont fait leur irruption dans notre vocabulaire : le *Free Floating* [véhicules pouvant

être déposés n'importe où sur l'espace public], les *vélotafeurs* [personnes qui vont au travail à vélo] ou encore le *Monowheel* [véhicules n'ayant qu'une roue]. L'enjeu est de trouver des solutions pour faire cohabiter tout le monde dans nos rues.

**M. GUILLOU** : 25 agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) travaillent au quotidien sur le quartier Auteuil Sud. En tant que coordinateur de l'espace public dans le 16<sup>ème</sup>, il travaille avec trois directions importantes pour le sujet ce soir, à savoir : la propreté, la voirie et la sécurité. Le *free floating* pose problème du fait du vide juridique entourant actuellement cette pratique, la loi n'étant pas encore adaptée à cette nouvelle réalité. Les services travaillent donc afin d'imaginer de nouveaux espaces sur la voie publique adaptés aux nouveaux types de véhicules.

**Mme DIOBAYE** : Elle appartient, au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), à la sous direction de la Régulation des Déplacements. Son unité s'occupe du 7<sup>ème</sup>, du 15<sup>ème</sup> et du 16<sup>ème</sup> arrondissement, et elle a sous son autorité 150 agents. Ils interviennent principalement sur les problématiques du stationnement gênant.

Lorsque les habitants constatent des épaves ou une infraction sur la voie publique, ils peuvent appeler le 39 75 ou utiliser l'application « *Dans ma Rue* ».

Sur Auteuil sud, on a enregistré depuis janvier 2018 plus de 17 000 verbalisations, dont près de 6000 uniquement pour les deux-roues. Beaucoup d'efforts et de moyens sont concentrés sur cet enjeu. Cependant, les deux-roues comme les trottinettes électriques profitent du vide juridique et, par ailleurs, la Ville de Paris autorise le stationnement gratuit des motos et des scooters sur des places en principe payantes. Mais, si ces véhicules sont stationnés de manière irrespectueuse, une action peut être menée.

**Une Habitante** : Il y a beaucoup de scooters garés en bas de chez elle, tout le temps, et ils gênent la circulation des piétons. De plus, le McDonald en bas de chez elle reçoit des livraisons tous les jours, et les moteurs des camions tournent sans cesse entre 8h30 et 9h.

**M. GUILLOU** : L'application « *Dans ma rue* » est un outil très pratique pour ce type de sujet, car les informations sont envoyées directement au service concerné, qui les traite. Il y a une obligation de réponse. De plus, les informations permettent de faire des statistiques, utiles ensuite pour mieux cibler les actions.

**Mme FORGET** : Un projet de loi est en cours de rédaction afin de considérer bientôt les trottinettes laissées n'importe où de manière anarchique comme des dépôts sauvages, et une verbalisation sera donc possible.

## Discussion

**Un Habitant** : La DPSP peut-elle verbaliser les véhicules en circulation, de la même manière qu'elle le fait avec ceux qui sont stationnés ? Ces nouveaux véhicules sont dangereux pour les piétons, ils leur rentrent dedans.

**Mme DIOBAYE** : Des PV sont dressés contre les vélos sur les trottoirs, à hauteur de 68€. Il y a un vide juridique sur les trottinettes électriques, mais cela changera en 2019 une fois le projet de loi adopté. Cependant, une sensibilisation est faite lorsqu'un usager est pris en flagrant délit : il est lui demandé de descendre du vélo, par exemple.

**Une Habitante** : Voie Saint-Exupéry, il y a une piste cyclable et une voie piétonne. Mais à un moment, la voie piétonne débouche sur un mur, et pour continuer il faut passer par la voie cyclable, ce qui est très dangereux. De plus, les vélos et les trottinettes roulent au moins à 10 km/h sur les trottoirs, alors qu'ils ne doivent pas dépasser les 6km/h. Elle a aussi entendue que les mairies d'arrondissement n'étaient pas concertées quand la Ville de Paris décide de l'installation de pistes cyclables.

**Mme BALDINI** : La mairie centrale propose les pistes cyclables, et la mairie du 16<sup>ème</sup> donne son avis. Mais cela fait bien 2 ans que le 16<sup>ème</sup> n'a plus reçu de demandes d'avis, alors qu'il y a quand même des pistes qui sont créées.

**Benoît KIEFFER** : « Paris en Selle » est une association créée en 2016, elle compte 850 000 adhérents, tous bénévoles. Ils agissent pour développer la pratique du vélo à Paris, car ils considèrent que c'est un mode de transport non polluant, agréable et peu coûteux. Ils ont mis en place l'Observatoire du Plan Vélo, qui contrôle et vérifie que les engagements de la Ville sont bien respectés.

Pour eux, le vrai problème à Paris réside dans le manque d'infrastructures adaptées. Les cyclistes ne rouleront pas sur le trottoir s'ils ont des infrastructures adaptées et sécurisées. Actuellement, il reste très dangereux de rouler à vélo à Paris. Les cyclistes sont comme les piétons : des usagers fragiles.

Le projet de loi dit « LOM » [Loi d'Orientation des Mobilités] va viser une répartition des espaces en fonction de la vitesse : pourra rouler sur le trottoir tout usager à moins de 6km/h. Entre 6 et 25 km/h, les véhicules utiliseront la piste cyclable. Au-delà de 25 km/h, ils rouleront sur la chaussée.

L'association fait aussi de la prévention et de la sensibilisation, tant pour les piétons que pour les cyclistes. Car le Parisien, qu'il importe son mode de déplacement, n'est pas une personne très respectueuse des codes.

**Mme BALDINI** : Il y a des places de stationnement dédiées pour les deux roues motorisées, mais leurs conducteurs préfèrent se stationner au plus près de là où ils habitent, si bien que ces places ne sont pas très utilisées. Le groupe « *Les Républicains et Indépendants* » a déposé au Conseil de Paris un projet de nouveau code de la route et de la chaussée, afin que seuls les piétons et les véhicules circulant à moins de 6km/h soient autorisés à emprunter les trottoirs. De plus, en 2019, la généralisation des « zones 30 » dans tout Paris sera probablement effective, et il y aura alors de nombreux double sens cyclables.

**Une Habitante** : À Auteuil Sud, il n'y a aucun double sens cyclable.

**Un Habitant** : Il est étonnant que la mairie du 16<sup>ème</sup> attende les propositions de la mairie centrale et ne fasse pas elle-même des propositions. Les quelques 6000 PV dressés contre les deux roues ne sont pas suffisants, car les amendes sont faibles, surtout au regard du chiffre d'affaires de certaines sociétés qui ont à les régler.

**Mme BALDINI** : C'est la mairie centrale qui est responsable du Plan Vélo, elle est décisionnaire dans ce domaine. Le 16<sup>ème</sup> ne peut pas faire de propositions car la Ville préempte de fait le sujet. Par ailleurs la mairie d'arrondissement n'a pas le budget nécessaire pour engager toute seule ce type de travaux.

**Pierre-Alain WEILL** (Conseiller d'arrondissement PS) : Le Plan Vélo représente un budget de 150 millions d'euros, et grâce à ce plan le nombre de pistes cyclables a été doublé sur Paris. Il faut du temps avant que tout se fasse, mais le projet final vise à ce qu'il soit possible d'aller à vélo d'un bout de Paris à l'autre, sans difficulté. Les élus locaux peuvent être actifs et proposer des aménagements. Lui-même en fait, ainsi que Mme BALDINI, notamment lorsque des pistes sont abîmées, ou qu'il y a un problème de sécurité.

**Une Habitante** : Est-il possible de signaler sur l'application « *Dans ma rue* » une situation accidentogène ? Car sortir sa voiture de son garage l'oblige à couper une piste cyclable. Or, du fait des voitures stationnées aux alentours de la sortie de garage, il est difficile de voir surgir les cyclistes, et un accident risque d'arriver.

**M. GUILLOU** : Cela peut en effet être signalé sur l'application, et il est utile aussi de faire un mail.

**M. JEANNIN-NALTET** : Les cyclistes et les piétons ne sont pas comparables, et il ne faut pas faire d'amalgame entre eux. À Paris, l'intérêt du piéton est trop souvent et abusivement invoqué pour faire des aménagements cyclables. Sur les Champs-Élysées, il y a un arrêt de bus où l'accès au bus se fait via un terre-plein. Pour accéder à ce terre-plein, les usagers doivent couper une piste cyclable, ce qui est extrêmement dangereux. Il serait souhaitable

que ce type d'arrêts de bus ne se multiplie pas. De plus, la vitesse de 6km/h évoquée comme ligne de partage ne semble pas pertinente, car la vitesse du pas est plutôt estimée à 3 ou 4 km/h, et ce pour des personnes sans problème de mobilité particulier.

**Un Habitant** : Il y a beaucoup de points noirs dans le 16<sup>ème</sup> sud, notamment au niveau du quai Louis Blériot et de la rue Mirabeau, où les cyclistes roulent sur les trottoirs. Il y a déjà eu plusieurs accidents, dont un enfant qui s'est fait percuter en sortant de chez lui et qui porte maintenant des prothèses dentaires. Y a-t-il une consigne à Paris pour ne pas verbaliser le vélo, puisqu'on souhaite en développer l'usage ? Il faut venir entre 8h30 et 9h30 dans ce secteur afin de constater qu'il y a un vélo toutes les minutes au moins. Il faut se féliciter de la tenue de cette réunion publique et le seul regret est qu'il n'y en ait pas plus souvent, une prochaine réunion pourrait concerner l'usine dite d'Auteuil.

**M. ALPHAND** : Une réunion organisée par le Conseil de quartier a eu lieu récemment concernant l'Hôpital Sainte-Périne, et le Conseil a mis sur pieds deux autres réunions publiques au premier semestre 2018. D'autres rendez-vous sont prévus en 2019. Pour l'usine d'Auteuil, le projet de restauration de ce site s'inscrit dans la procédure appelée « *Réinventer Paris 2* » conduite par la Ville de Paris.

**Mme BALDINI** : Elle a participé dans la matinée même au jury pour la sélection du projet retenu dans le cadre de cette rénovation de l'usine d'Auteuil.

**Une Habitante** : Ce n'est pas une procédure démocratique, car les habitants n'ont pas été consultés.

**Un Habitant** : Face à une telle opacité de la procédure, on peut s'interroger sur la probité des élus et se demander s'ils ne cachent pas des choses aux habitants.

**M. ALPHAND** : Il faut bien comprendre que ce concours de projets obéit aux mêmes règles que celles valant pour les marchés publics : la confidentialité afin de garantir l'égalité entre les concurrents. Les membres de ce jury ne peuvent donc pas dévoiler le résultat avant la notification officielle aux candidats eux-mêmes.

**M. GUILLOU** : Les services techniques de la Ville n'opposent pas les moyens de transport entre eux. Du point de vue des services, ce qui importe c'est la sécurité des usagers. Cette considération est primordiale et elle oriente toujours en amont la réflexion sur un aménagement. Le processus est long. Ce qui a été rapporté ce soir par les habitants à propos du quai Louis Blériot et de la rue Mirabeau sera remonté, et des agents de la DPSP passeront aux heures indiquées. Il ne faut pas hésiter à signaler régulièrement les problèmes. Il y a beaucoup d'usagers, et il est difficile de

satisfaire tout le monde, mais aucun problème de sécurité ne doit rester sans réponse.

**Un Habitant** : Quai Louis Blériot, il y a tous les matins des embouteillages, les motos et les scooters roulent sur les trottoirs.

**Un Habitant** : En allant tous les jours au travail à vélo, on est obligé de passer par la rue Gros à contre-sens. De temps en temps, on n'a pas d'autre choix que d'emprunter le trottoir. Il y a des doubles sens cyclables un peu partout dans Paris, mais pas à Auteuil Sud. Il y a un manque d'infrastructures. Mais la cohabitation est tout à fait possible, et chacun doit être capable de se montrer respectueux des autres usagers de la voir publique. Ce qui est le plus gênant, ce sont les motos et les scooters qui ne laissent pas passer les piétons aux passages destinés à cet effet.

**Catherine WITASSE** (Conseillère de quartier Auteuil Sud, collègue Associations) : Existe-t-il une réglementation pour les mineurs utilisant les deux roues ? Il ne faut pas espérer que les gens soient parfaitement respectueux les uns des autres. Il existe de nouveaux usages et il faut faire avec, trouver des solutions pour que chacun puisse stationner.

**Mme DIOBAYE** : Le vide juridique touchant les adultes concerne tout autant les mineurs, et aucune législation spécifique n'existe pour le moment.

**Une Habitante** : Il n'y a pas de piste cyclable Avenue Mozart, et le risque est fort de se faire renverser sur son vélo. Il faudrait installer une piste cyclable. De plus, il y a souvent des poubelles sur les trottoirs, elles encombrent le passage et obligent les piétons à aller sur la chaussée. On ne peut que déplorer qu'il n'y ait pas de double sens cyclable sur Auteuil Sud.

**Mme DIOBAYE** : Pour les poubelles, il faut le signaler sur « *Dans ma Rue* ».

**Mme BALDINI** : Pour les poubelles, une action a déjà été menée avec succès mais il faudra peut-être la reprendre si le problème ressurgit. Un rappel : les gardiens et les gardiennes d'immeuble doivent récupérer les conteneurs poubelles dès qu'ils ont été vidés après le ramassage par les bennes.

**Un Habitant** : C'est du bon sens que le vélo et la trottinette roulent sur les mêmes pistes. Mais les pistes pavées ne sont pas adaptées pour les trottinettes, et elles roulent donc sur le trottoir.

**Mme DIOBAYE** : Le retour des habitants et les informations qu'ils ont fait remonter ce soir sont particulièrement précieux. Elle a découvert plusieurs problématiques à des endroits précis et va faire le nécessaire, notamment en ce qui concerne le quai Louis Blériot et la rue Mirabeau.

La séance est conclue à 20h30.